
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU,
Excusé : M Noël VERDON

Date de convocation : 12 septembre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'aménagement d'une installation de production de CSR à CHANVERRI

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la Loi AGECE de février 2020 impose la réduction par deux de l'enfouissement en 2025 par comparaison avec l'année 2010 ;

Considérant que cette obligation va nécessiter le développement de nouvelles filières de détournement des déchets de l'enfouissement notamment par la voie du CSR ;

Considérant que Trivalis coordonne depuis 2021 une étude de faisabilité pour la réalisation d'une installation de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir de tout-venants de déchèteries et de refus de tri, en partenariat avec 9 autres EPCI de départements limitrophes ou proches ;

Considérant que cette étude arrive à échéance et que la poursuite du projet est conditionnée à la réalisation d'une mission d'AMO pour la conception, réalisation et exploitation de cette installation ;

Considérant que la Région Pays de la Loire a validé en juillet 2023 un dispositif d'aide aux études de projets portant sur le développement du CSR, à hauteur de 70% du montant plafonné à 200 000 € HT ;

Considérant que dans l'attente de la définition du portage juridique du projet par les EPCI (groupement de commande, SPL...), il est proposé que Trivalis dépose le dossier de demande de subvention pour la réalisation de cette mission d'AMO dont le montant est estimé à 200 000 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

-Approuver la demande de subvention relative à la réalisation d'une mission d'AMO pour l'aménagement d'une unité de production de CSR à partir de tout-venants et de refus de tri

- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la contractualisation de cette demande

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

-Approuve la demande de subvention relative à la réalisation d'une mission d'AMO pour l'aménagement d'une unité de production de CSR à partir de tout-venants et de refus de tri

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à la contractualisation de cette demande

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).